



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.407
24 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

Résumé de la réunion parallèle de la CNUCED

COMPAL: quels sont les apports du droit et de la politique de la concurrence?

Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. Plus de 150 représentants de pays développés et de pays en développement ont participé à la réunion parallèle sur la politique de la concurrence, qui a été organisée conjointement par la CNUCED et par le Gouvernement suisse. On y a présenté les activités de renforcement des capacités de la CNUCED dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, l'accent étant mis sur le programme Compal. (Pour tout savoir sur le programme, voir le site <http://compal.unctad.org>).
2. La réunion parallèle a fourni l'occasion à la CNUCED, aux donateurs, aux pays bénéficiaires et à d'autres institutions d'examiner le programme Compal, de passer en revue les expériences réussies et les enseignements tirés, et d'étudier les moyens de transposer le programme dans d'autres régions et pays intéressés. Elle a également permis d'avoir un échange de vues constructif sur les moyens nouveaux et novateurs d'entreprendre des activités de renforcement des capacités dans un nombre croissant de pays intéressés et de groupements régionaux, compte tenu des ressources limitées de la CNUCED.

3. La Suisse et d'autres donateurs potentiels (le Royaume-Uni, la Norvège et l'Allemagne) se sont félicités du succès du programme Compal dans la région de l'Amérique latine et ont soutenu la proposition visant à reproduire ce programme utile dans d'autres régions.

4. Les partenaires de développement et les pays bénéficiaires ont souligné qu'il fallait renforcer les projets et procéder à un regroupement thématique en ce qui concerne l'assistance technique de la CNUCED, comme l'avait préconisé le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. À cet effet, on a fait valoir qu'un regroupement permettrait d'axer les activités de renforcement des capacités sur l'assistance technique la plus efficace, notamment en trouvant des moyens nouveaux et novateurs de créer des synergies entre la CNUCED, les partenaires et les bénéficiaires.

5. En outre, les consultations tenues dans le cadre de cette réunion ont débouché sur les recommandations suivantes:

a) La CNUCED devrait recenser les besoins des pays africains dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur, et fournir une assistance à l'Ouganda, au Rwanda, à l'Union monétaire ouest-africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest;

b) La CNUCED devrait améliorer sa stratégie de communication afin de mieux faire connaître le programme Compal et ses autres activités relatives à la politique de la concurrence dans les différents pays et régions;

c) La CNUCED devrait intégrer les exemples de réussite du programme Compal dans d'autres programmes, notamment le programme Empretec, et dans les activités touchant à l'investissement. Elle devrait également adopter une approche globale pour faire de la concurrence une question intersectorielle;

d) La CNUCED devrait fournir des renseignements détaillés sur ses prochaines activités afin que les États membres puissent envisager de participer aux initiatives visant à transposer le programme Compal.
